

Département de l'Essonne

 Arrondissement de
 Palaiseau

 Canton d'ARPAJON

 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMpte Rendu Succinct de la Seance du Conseil Municipal du 5 Fevrier 2015

L'an deux mil quinze le cinq février à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Patrice BEUNARD, Jean-Louis CLOU, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christophe ADEL-PATIENT par M.PEROT, Isabelle BARAVIAN par M.PREHU, Jean DORET par Mme GATIN, Huguette GIRARD par M.MONTESINO.

Absent excusé : Christophe PINET.

M.ALLERMOZ accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2014/47 du 16/12/2014 : Cession du véhicule Renault Kangoo à l'entreprise «SNC LE CHATEL» pour 4 600 €.
- Décision n°D2014/48 du 17/12/2014 : Contrat de prêt avec la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Ile-de-France d'un montant de 2 000 000 €.
- Décision n°D2014/49 du 18/12/2014 : Convention avec la compagnie « Imagin'action–Compagnie du Regard » pour 1 895,73 € HT.
- Décision n°D2014/50 du 19/12/2014 : Contrat avec la compagnie « Imagin'action–Compagnie du Regard » pour 500 € HT.
- Décision n°D2014/51 du 31/12/2014 : Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France, pour une mise à disposition d'un technicien informatique.
- Décision n°D2015/01 du 06/01/2015 : Contrat avec Studio SAFRAN pour 10 prestations pour 2 971 € HT.
- Décision n°D2015/02 du 06/01/2015 : Convention avec la Société BERGER LEVRAULT, pour la maintenance des Progiciels MAGNUS pour 4 538,75 € TTC.
- Décision n°D2015/03 du 06/01/2015 : Convention avec la Société BERGER LEVRAULT, pour la maintenance du système d'exploitation réseau pour 1 515,11 € TTC.
- Décision n°D2015/04 du 09/01/2015 : Contrat avec AE BUREAUTIQUE pour 4 photocopieurs pour une durée de 63 mois à partir du 01/04/2015. Location trimestrielle de 750 € HT, coût page N&B de 0.0039€ HT, coût page couleur de 0.039€ HT.
- Décision n°D2015/05 du 19/01/2015 : Contrat avec la compagnie « Imagin'action – Compagnie du Regard » pour 600 € HT.
- Décision n°D2015/06 du 23/01/2015 : Convention avec la Société BERGER LEVRAULT, pour la maintenance des Progiciels Cart@jour (cimetièrre) pour un montant de 226,74 € TTC.
- Décision n°D2015/07 du 27/01/2015 : Contrat de maintenance pour le panneau lumineux avec EPL pour 1 068 € TTC.

PERSONNEL

01 - N° DCM2015/01 Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

CRÉÉ un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/04/2015, Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N° DCM2015/02 Mise à jour du tableau des effectifs

MET à jour le tableau des effectifs du personnel municipal ainsi qu'il suit au 01/04/2015 :

GRADES	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial	A	1	1	0	
Rédacteur Ppal 2 ^e cl.	B	1	0	0	
Rédacteur	B	2	2	0	
Adjoint adm Ppal 1 ^e cl.	C	1	1	0	
Adjoint adm. 1 ^e cl.	C	2	2	0	
Adjoint adm. 2 ^e cl.	C	6	5	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	
Adjoint tech. Ppal 1 ^e cl.	C	1	0	0	
Adjoint tech. Ppal 2 ^e cl.	C	2	1	0	
Adjoint tech.1 ^e cl.	C	1	0	0	
Adjoint tech.2 ^e cl.	C	15	9	0	3 emplois d'avenir
FILIERE SOCIALE					
Agent Terr.Spec.Ecol Mat	C	2	2	0	
FILIERE ANIMATION					
Animateur Ppal de 2 ^e cl.	B	1	1	0	
Animateur	B	1	0	0	
Adjoint d'animation 2e cl.	C	10	9	1	20h hebdo
FILIERE CULTURELLE					
Assistant de Conservat ^o Ppal de 2 ^e cl. du Patrimoine et des Biblio.	B	1	1	0	
TOTAL		48	35	1	

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

03 - N° DCM2015/03 Information des acquisitions et des cessions de l'année 2014

PREND ACTE des acquisitions et cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2014. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

04 - N° DCM2015/04 Demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts pour la parcelle A 688

S'ENGAGE à adhérer à la charte régionale de la biodiversité et à la certification de gestion forestière PFEC, AUTORISE le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer les documents correspondants notamment la convention d'aide financière avec l'Agence des Espaces Verts, S'ENGAGE à maintenir l'inscription de la parcelle A 688 pour partie en zone Naturelle (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N° DCM2015/05 Permis d'aménager : skate parc

AUTORISE le Maire à déposer un permis d'aménager afin de réaliser un skate parc sur la parcelle AE 56. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

06 - N° DCM2015/06 Contrat de location – Activité « La Ressourcerie »

APPROUVE le contrat de location à intervenir entre la commune de Bruyères-le-Châtel et l'Ordre Hospitalier Saint Jean de Dieu pour exercer l'activité de « La Ressourcerie » pour un loyer mensuel de 3 000 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

07 - N° DCM2015/07 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Groupe scolaire

SOLLICITE l'attribution, au taux maximum de 30 % (subvention plafonnée à 200 000 €), de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2015 (puis 2016 et 2017), pour financer l'opération du groupe scolaire. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

08 - N° DCM2015/08 Liste des marchés conclus en 2014

PREND ACTE de la publication de la liste des marchés conclus au titre de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N° DCM2015/09 Vote de la subvention au CCAS

ALLOUE au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 30 000 €. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

SCOLAIRE ENFANCE ET JEUNESSE

10 - N° DCM2015/10 Prestation de service - Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Avenant N° 1 à la convention d'objectifs et de financement N° 133-2011

APPROUVE l'avenant N° 1 à la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » N° 133-2011 avec la Caf, pour la période du 01/01 au 31/12/2014, et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N° DCM2015/11 Convention d'objectifs et de financement « Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE)»

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE)» par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF), pour l'année 2014 et AUTORISE M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

GESTION INTERCOMMUNALE ET CULTURE

12 - N° DCM2015/12 Convention « Création d'un court métrage sur la guerre 14/18 »

APPROUVE la convention « Création d'un court métrage sur la guerre 14/18 » avec l'inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la circonscription d'Arpajon, Monsieur Didier GAZAY, pour l'année scolaire 2014/2015 et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

13 – Information concernant la CRCI (Commission Régionale de Coopération Intercommunale)

M.Le Maire informe l'Assemblée qu'il y avait aujourd'hui une CRCI.

M.Le Maire rappelle l'historique et notamment la demande de dérogation pour que l'intercommunalité reste à 14 communes à laquelle il n'a pas été donné suite.

Par la suite, M. SPROTTI, Président de la CCA, a rencontré M.LEONHARDT, Président de la CAVO, afin de déposer un amendement. Celui-ci a été déposé par M.TOUZET, Maire de St Yon, qui est notre représentant à la CRCI.

M.Le Maire rappelle le fonctionnement de la CRCI, à savoir qu'il y a des représentants par département (le Val d'Oise, les Yvelines, l'Essonne et le Val de Marne). La CCA et la CAVO ont donc déposé un amendement pour le regroupement de ces deux communautés. Le Préfet peut lui aussi déposer un amendement, ce qu'il a fait en prenant en compte les désirs de la CCA et de la CAVO. Le projet regroupant 201 000 habitants a donc été présenté.

Ce matin, il y avait donc un vote des 79 représentants. Toutefois, pour être validé, la majorité des 2 tiers doit être obtenue. Cela n'a pas été le cas ce matin puisqu'il y a eu de nombreuses abstentions qui sont assimilées à des votes contre. La commission sera réunie une nouvelle fois la semaine prochaine (12 février).

M.Le Maire a assisté aujourd'hui à une réunion à 18h à la CCA à ce sujet. Il s'avère qu'il n'y a pas de clivage à l'intérieur de la future structure. Il indique que les communes de St Yon, Lardy et Boissy-sous-st-Yon, n'étaient pas représentées ce soir ; ces trois communes n'ont pas caché leur souhait d'intégrer la CC Entre Juine et Renarde. Si ces trois communes quittent la CCA cela posera problème puisque le seuil de 200 000 habitants ne sera plus atteint.

M.MONTESINO a écho que la CCA se rapproche de la CAVO parce qu'il n'y a pas d'autres solutions et qu'il s'agit d'une étape pour aller vers Evry. M.Le Maire indique que ce point n'a pas été évoqué ce soir.

M.Le Maire indique qu'il défend les projets bruyérois avant tout et souhaite garder l'équilibre entre ville et campagne.

M.Le Maire fait part à l'Assemblée que, lors d'une précédente réunion, MM.SPROTTI, LE FOL et SANTIN, ont informé M.TOUZET qu'ils voteraient contre la sortie de St Yon de la CCA. Il y a lieu que les 14 communes restent ensemble. Sans cela, la CCA et la CAVO qui n'auraient plus les 200 000 habitants requis devraient être rattachées sur une interco voisine (EVRY ?).

14 – Château

M.Le Maire informe ses collègues qu'une journée « portes ouvertes » aura lieu le 21 mars.

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 06 Février 2015

Le Maire,

Thierry ROUYER